

Édito

La campagne des régionales entame sa dernière ligne droite. Les promesses fusent : ponctualité des transports en commun, rénovation des résidences universitaires, développement des énergies propres, ouverture nocturne des lycées, multiplication des pépinières d'entreprise... Dans un paysage politique national où la décentralisation est mise à mal, la responsabilité des élus locaux instrumentalisée et leur autonomie financière grignotée, le choix des citoyens doit aussi prendre en compte les enjeux locaux, et, sur Antony, évaluer les promesses des uns et des autres en fonction des décisions des acteurs locaux.

Quand la Région Île-de-France retarde le projet de nouvelles lignes TGV reliant Massy à Valenton au profit d'une solution plus soucieuse de l'environnement et du bien-être des riverains, la Mairie dément tout projet sur la ligne TGV. Quand la Région s'engage à réhabiliter les bâtiments actuels de la résidence universitaire sans réduction de place, l'Agglomération programme la démolition du bâtiment C. Et à l'heure où le manque de logements sociaux est indécent, le département se décharge de son parc immobilier sur la Ville et la Ville détruit plus qu'elle n'en construit.

Alors, en plus d'un choix d'une couleur politique ou d'un programme d'intérêt régional, tout citoyen se doit d'en considérer également les conséquences sur Antony.

Antony Place Publique

Une augmentation de loyers injustifiée, idéologique

Lors du débat d'orientation budgétaire présenté par Jacques Legrand, président d'Antony Habitat, maire adjoint au logement, le représentant des locataires, élu « CNL-Citoyens, solidarité logement » a fait la démonstration qu'il était possible de ne pas augmenter les loyers en 2009 et 2010. En effet, les résultats financiers exposés par Antony Habitat pour l'année 2009 font apparaître un excédant de 1,2 millions d'euros soit l'équivalent de 10 % du montant global des loyers perçus cette année. Le représentant « CNL - Citoyens, solidarité logement » dénonçait donc une augmentation idéologique et demandait, que lors du prochain conseil d'administration, la hausse des loyers de 1,3% soit abrogée. Argumentant sa demande, Jean Marc Feuillade rappelait les difficultés rencontrées par les locataires les plus modestes victimes de la crise économique et sociale qui frappe notre pays difficultés étayées par l'augmentation importante des retards de paiement de

loyers, le taux passant brutalement de 0,03% à plus de 2% en 2009.

D'autre part, l'élu « CNL-Citoyens, solidarité logement » regrettait l'application sans retenue du surloyer par Antony Habitat. Il soulignait que le Président de l'office, a pénalisé de nombreuses familles alors que la loi lui permettait d'en

différer d'un an la mise en œuvre, et qu'il ne s'est toujours pas doté des moyens prévus par la loi Boutin pour en moduler l'application. Aujourd'hui, constatait le représentant des locataires ce sont plus de 10% des résidents hors ZUS qui sont



assujettis au surloyer dont la moyenne peut être évaluée à 200 euros mensuels par contributeur. Avec cette pratique, il est clair que les responsables de l'office municipal souhaitent qu'au plus vite ces locataires quittent le patrimoine d'Antony Habitat pour alimenter le secteur immobilier privé.

■ Antony Place Publique

✉ Je veux recevoir
Antony Place Publique
par mail et en couleur.
C'est gratuit, c'est facile,
une simple demande à
app92@club-internet.fr

➡ Je retrouve aussi
les anciens numéros
et tous les dossiers sur
www.antonyplus.com

▼ Voter aux Elections régionales le 14 mars et si 2ème tour le 21 mars 2010 : un acte citoyen.

Agissons pour que le maximum d'entre nous se prononce par son vote en mettant dans l'urne son bulletin de vote. Avec 209 élus (dont 29 pour le 92), 10.000 agents et un budget de plus 4,6 milliards d'euros, le conseil régional agit pour améliorer le quotidien des Franciliens : le développement économique, l'aménagement du territoire, lycées (hors enseignants), formation professionnelle... Pour les électeurs absents ou dans l'incapacité de se déplacer, pensez à la possibilité de vote par procuration (désignation d'un autre électeur de la même commune pour voter à votre place) : s'adresser au commissariat de police ou au tribunal d'instance.

Pour aller plus loin, consulter les sites Internet :

<http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/le-conseil-regional> - <http://www.vie-publique.fr>,

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/elections/actualites/regionales-2010

Conseil municipal du 3 février : Alignement et PLU si affinités

Traditionnellement, le Conseil municipal de février est centré sur le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui détermine les grandes lignes du budget communal qui doit être voté avant fin mars. Mais quelques autres sujets étaient aussi à l'ordre du jour.

DOB : pas de débat, pas d'orientation, pas de budget

Au lieu de présenter les orientations de la politique communale de l'année 2010 et les conséquences sur l'équilibre financier de la Ville, la majorité municipale a réexposé inlassablement son programme électoral jusqu'en 2013 en mélangeant les actions de la municipalité avec celles des autres intervenants (Antony-Habitat, la SEM 92, la CAHB...). Le rapport écrit supposé ouvrir la discussion étant particulièrement mal ficelé, le conseiller délégué au budget tenta in extremis de présenter oralement une intervention structurée, qui lui permit de faire illusion en séance. Mais l'analyse de son propos est hélas consternante. Dans une démarche trichotomique absolument artificielle, il tenta de regrouper les différentes actions prévues, additionnant contre tout bon sens des choux et des carottes - du social et de la culture (au sens très large puisque le théâtre ne fut cité que par son parking !), de l'urbanisme et de l'économie (à la portion congrue : 15 secondes en tout et pour tout !). Cette piètre prestation ne l'empêcha pas de décerner par la suite de façon très condescendante des bons points et des bonnets d'âne : les remarques de certains conseillers d'opposition ont été à peine écoutées et Fabien Feuillade doit s'estimer heureux d'avoir reçu du Professeur un brevet d'intelligence pour avoir souligné la légèreté de l'analyse d'impact des futurs investissements sur les dépenses de fonctionnement. Les 150.000 euros prévus pour le fonctionnement du complexe sportif du Noyer-Doré et le même montant pour celui de la maison des associations de la Place Céline furent d'ailleurs les seuls chiffres sérieux prononcés : le Maire promit bien 50 millions d'euros en 2 ans pour le logement social, mais bien évidemment avec l'argent des autres (collectivités)...

Jean-Yves Sénant aligne son adjointe

Après l'avis négatif de la commissaire-enquêtrice sur l'alignement de l'avenue Gabriel-Péri, l'adjointe à l'Urbanisme se devait d'expliquer la suite qu'elle comptait donner à son projet. Que nenni ! C'est le Maire en personne qui a défendu la démarche, sans laisser la parole à son adjointe. Il a expliqué sans sourciller que la commissaire-enquêtrice « n'avait pas répondu à la question », qu'elle « n'avait pas réfléchi », qu'il n'y avait pas eu de « raz-de-marée » d'avis



contraires car le total des contributions ne représentait que 0,03% des Antoniens. Il persiste donc et annonce une nouvelle enquête publique, avec un nouveau commissaire-enquêteur, sur un alignement « légèrement » modifié. Il pratique de la sorte la politique de l'embrouille. Car cette révision de l'alignement n'est pas indépendante de la modification concomitante du PLU qu'il annonce « après la trêve électorale » : en effet, il est prévu une majoration de 1 mètre de la hauteur d'une construction en centre-ville (zone UAa) quand le rez-de-chaussée comporte des commerces, permettant ainsi la construction de bâtiments de quatre étages sur l'ensemble de la zone. Il est ainsi probable que ce nouvel alignement présentera un mètre de retrait par rapport au précédent. Cette réduction qui pourrait être acceptée par certains riverains ne modifie pas le fond du problème : la destruction des pavillons et la densification.

Laïcité à deux vitesses

L'environnement antonien semble délétère aux bâtiments religieux. Après les murs intérieurs de Saint-Saturnin noircis par un chauffage défectueux, voilà la toiture de la synagogue qui nécessite des réparations et un financement par la Ville de 6.815 euros. Ce fut l'occasion d'échanges sur la laïcité au quotidien. Les

tenants d'une laïcité traditionnelle respectant la séparation des Églises et de l'État issue de la loi de 1905 (Union pour Antony) se sont opposés à cette dernière aide alors qu'ils avaient accepté il y a 2 mois une subvention de 200.000 euros pour rénover l'église en tant que patrimoine municipal et monument historique. Inversement, ceux prônant une approche plus pragmatique (Citoyens à Antony), qui s'étaient abstenus de voter la première subvention démesurée et non étayée, ont vu dans ce soutien limité et précis, un financement acceptable. Attendons maintenant une demande émanant de la communauté musulmane pour prolonger ce débat.

Deux ou trois choses sans importance

Le MoDem aux abonnés absents : sa conseillère municipale, spécialiste de l'abstention, s'est abstenue ce soir de ... siéger ! Les électeurs jugeront.

Jusqu'ici, aucun bilan de la politique de la ville n'a été présenté au Conseil municipal : Sophie Devedjian trouve le sujet trop ardu pour l'assemblée délibérante. Tout au plus accepte-

elle de tenir une Commission municipale élargie : hors de la présence des citoyens, donc.

Concernant le bâtiment C de la Résidence universitaire d'Antony, saisi d'un permis de démolir par la Communauté d'agglomération depuis mi-octobre, le Maire regorge d'incertitudes : il ne sait pas où est le dossier, on verra si on peut vérifier... C'est vrai que le meilleur moyen de ne pas voir le permis attaqué devant le tribunal administratif, c'est de le signer en toute discrétion.

Le même Maire est tellement fier des cars municipaux qui relient Antony à la Porte d'Orléans les jours de grève du RER B qu'il n'éprouve pas le besoin de dresser un bilan de l'opération : mais c'est vrai qu'il ignore qu'il y a 6 (et non 5) stations de RER sur Antony...

■ Bruno EDOUARD et Pierre RUFAT

Hauts-de-Bievre : tous les Conseils ne se valent pas

A quelques jours d'intervalle, deux Conseils à l'ordre du jour proche, qu'il est donc difficile de ne pas comparer : après le Conseil municipal le 3 février, celui de l'agglomération le 12. Et les différences sont évidentes. Ne serait-ce que sur les aspects humains : avec Georges Siffredi, même si le débat politique est ardu, le respect des personnes prime. Et, sur la méthode comme sur le fond, les Conseils d'agglomération sont bien plus ouverts que les Conseils municipaux d'Antony.

DOB : les deux faces de Jean-Yves Sénant

Quand Jean-Yves Sénant retrouve l'opérationnel en tant que vice-président de la CAHB délégué aux finances, on ne reconnaît pas le Maire d'Antony. Formellement, le document support du débat d'orientation budgétaire (DOB) est clair, la présentation orale est certes laborieuse mais compréhensible et appuyée de la projection de planches explicatives. Sur le fond, l'optimisme béat porté par Pierre Médan à Antony il y a 2 semaines est très tempéré puisque Jean-Yves Sénant place dans la même catégorie la France et la Grèce ! Et la structure de la dette, très différente à Antony (taux variable et produits structurés) ou à la CAHB (emprunts à taux fixes), est défendue avec une ardeur identique, à défaut de cohérence, par ce Janus aux deux visages.

Des projets pas si illogiques ou inadaptés...

L'approbation d'une subvention d'équilibre à un programme de construction de logements sociaux à Wissous a permis de découvrir un projet de 40 pavillons T5 dont 10 logements PLS. Même si on peut regretter qu'il n'y soit pas prévu de logements très sociaux (PLAI), cette opération qui favorise la mixité sociale et comporte de grands logements est évidemment positive. De même, la construction de deux demi-diffuseurs sur l'A86 (l'un à l'ouest de Châtenay-Malabry au niveau de la RD2 en 2014, l'autre à la limite de Verrières au niveau de la faculté de pharmacie en 2012)

répond à une logique : diminuer le trafic de transit sur la RD986 en laissant la possibilité d'y accueillir le futur tramway Antony-Clamart. Mais la possibilité d'effets néfastes sur le quartier Pajeaud est à mieux étudier.

... Mais le flou persiste

Sur la résidence universitaire, Georges Siffredi n'a pas précisé quand la « déconstruction » du bâtiment C débiterait ni si la réhabilitation des autres bâtiments la précéderait : il est vrai que sur ce sujet, c'est le maire d'Antony qui est en situation d'accorder ou de refuser le permis de démolir. Concernant le nouveau théâtre Firmin-Gémier, le montage foncier et financier apparaît complexe voire opaque : c'est la Ville d'Antony qui devrait devenir propriétaire des terrains du nouvel emplacement rue Maurice-Labrousse, elle les utiliserait pour la construction du parking souterrain, le théâtre lui-même relevant bien sur de la CAHB ; quant aux terrains occupés actuellement par le théâtre, la CAHB a, semble-t-il, des visées dessus ou au moins sur leur valeur commerciale...

■ Bruno EDOUARD



▼ Résidence universitaire : une vision cynique et comptable du logement social !

La ville d'Antony a entrepris, par l'intermédiaire de la communauté d'agglomération, un vaste plan de déstructuration de la résidence universitaire, dissimulé derrière un protocole passé entre l'Etat et le département 92, Patrick Devedjian est sur le point de réaliser son plus grand fantasme urbain : détruire la résidence universitaire d'Antony. Seuls 750 logements sur les 2100 actuels seront maintenus sur le site antonien. Au-delà de l'aberration de cette opération en période de crise aigüe du logement social étudiant, celle-ci comporte également son lot de cynisme. Car en aménageant des chambres de 18m² avec des financements appropriés, la municipalité compte les intégrer dans le contingent de la loi SRU qui fixe les obligations des villes en matière de logement social. Cela signifie qu'au moment où 1200 logements dont 480 appartements de 27m² vont disparaître sur la ville, Antony va passer au-dessus des 20% de logements sociaux exigés grâce au seul maintien de 750 chambres. Incroyable et triste application de la loi de solidarité et de renouvellement urbain. Mais à Antony en matière de logement seule une approche comptable des règles et la loi du marché comptent...Hélas !

■ Fabien FEUILLADE

L'Université Populaire à Antony

Une équipe d'Antoniens a créé à l'automne 2009 une antenne de l'Université Populaire des Hauts de Seine (UP 92).

Cette initiative est apparue suite au constat suivant : le Savoir n'est surtout pas qu'une affaire de spécialistes, il doit pouvoir être partagé par tous !

La structure de l'Université Populaire des Hauts de Seine nous a paru répondre à ce besoin, et nous avons souhaité pouvoir faire bénéficier les Antoniens de ses services : pour une cotisation minimale de 10 euros par an.

L'originalité des Universités Populaires est d'associer à une conférence, une série de cours permettant d'approfondir un sujet : les Antoniens et les « étudiants » des communes voisines ! ont désormais accès aux conférences et aux sessions de 4 à 6 cours de l'UP 92, qui se déroulent désormais dans notre Ville.

Les intervenants que notre équipe a choisis sont des universitaires, experts dans leur domaine et excellents pédagogues. Passionnés par la diffusion des savoirs, ils savent se mettre à la portée d'un large public et utiliser des mots simples compris par tous.

En 2009, plus de 150 personnes ont rejoint l'UP 92 à Antony : ils ont assisté à 2 conférences :

- Dominique PLIHON, professeur d'Economie Financière à l'Université Paris XIII sur : « Sortir de la crise globale vers un monde solidaire et écologique ».

- Jacques BOUCROT, directeur de recherche honoraire au CNRS, sur « De l'infiniment petit à l'infiniment grand : des atomes aux étoiles »

Le premier cycle de 6 cours, portant sur « l'économie et la finance expliquées au citoyen » s'est achevé fin 2009. Plus de 60 participants ont bravé le froid et parfois la neige pour assister aux 6 cours de D.PLIHON et J.M.CHARBONNEL.

En 2010 notre équipe a choisi de commencer l'année par deux conférences :

- Jacques TESTART, directeur de recherche honoraire à l'INSERM, le 28 janvier :

« Actualité de la bioéthique »

- Gilles CANDAR : « Jaurès », le 26 mai

Une session de 6 cours est programmée au premier trimestre sur « l'histoire du roman policier d'Arsène Lupin à Fred Vargas », animés par Gérard STREIFF, journaliste et écrivain : le premier cours a lieu le 21 janvier et plus de 40 personnes ont déjà prévu de suivre ce cursus littéraire original... et passionnant !

Voilà pour le premier trimestre : en 2010 nous vous proposerons en tout 3 sessions de cours et des conférences dans les domaines suivants : histoire, littérature, sciences, sociologie, philosophie, musique.

A bientôt donc à l'antenne d'Antony de l'UP 92 !

<http://www.universite-populaire92.org>

Université des Hauts de Seine

Antenne d'Antony

up.antony@gmail.com

Université populaire des Hauts-de-Seine

2009
2010



Cours et conférences

Biberons toxiques ?

Le bisphénol A est une molécule utilisée dans les fabrications des plastiques à usage alimentaire. Il pourrait perturber le système hormonal.

L'Agence française de sécurité sanitaire et alimentaire prolonge son expertise et recommande «de s'abstenir de chauffer les biberons en plastique à température élevée» ! Saisi par Magali Buzelin, le Maire a indiqué que ces biberons ne seraient plus utilisés dans les structures municipales de la petite enfance.

■ Annie-Laure DELACROIX

C'est pas la crise pour tout le monde !

Depuis septembre 2009, la cantine du collège Descartes est gérée par la société Avenance. Après trois mois de fonctionnement, les élèves se sont majoritairement plaints des portions congrues qui sont servies. Quant aux parents, ils ont eu la désagréable surprise de se voir appliquer un tarif journalier de 3,08 euros pour 2010, soit 25% d'augmentation par rapport à 2009. Ce tarif exorbitant est en totale contradiction avec les engagements pris par le Conseil Général en 2008 (avec une prévision de 2.59 euros en 2010, 2.71 euros en 2011, 2,83 euros en 2012, 2.93 euros en 2013, 3,08 euros en 2014 et 3,20 en 2015).

Chez Avenance, la valeur n'attend pas le nombre des années ! Manger moins pour payer plus, comme dirait (presque) l'autre...

■ Isabelle SENECAL

ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 bld Brossolette 92160 ANTONY

app92@club-internet.fr

Directeur de publication : Fabien Feuillade

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Jean-Marie David, Annie-Laure Delacroix, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Jean-Marc Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit

Maquette : Isabelle Sénécal

ISSN : 2101-3675

Impression : IPNS

Enregistré au TGI de Nanterre sous le n°09/04/PDL

Dépôt légal annuel